

Isolation à l'urée-formol—Loi

M. Allmand: Non, monsieur l'Orateur. Je ne voterai pas contre le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. J'ai dit dans mon intervention que je voulais que ce projet de loi soit renvoyé au comité. J'espère que les membres du comité écouteront ce que les associations des victimes de la MIUF auront à dire pour l'améliorer. J'aimerais, tout comme les députés de l'opposition, savoir en quoi consistera le règlement car il préciserait les critères auxquels il faudra répondre et les documents qu'il faudra produire pour obtenir de l'aide. Une fois que la Chambre sera à nouveau saisie du bill à l'étape de la troisième lecture, après les audiences du comité, je prendrai une nouvelle décision.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je suis honoré de participer au débat de cet après-midi parce que nous discutons d'une question extrêmement importante qui touche un grand nombre de familles canadiennes qui sont remplies d'inquiétude et d'anxiété au sujet de la masse d'urée.

Il serait intéressant de passer brièvement en revue l'histoire de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. À l'origine, elle a été interdite au Massachusetts en 1976, même si elle a été jugée inoffensive au Canada en 1977. C'est en 1969 que ce produit a été approuvé pour la première fois au Canada. Puis, cette approbation a été retirée en 1970. En 1977, le Conseil national de recherches déclarait dans l'un de ses communiqués officiels que la mousse d'urée-formaldéhyde posait des problèmes. En 1977, la SCHL a encore une fois garanti que la MIUF était un produit inoffensif, même si le CNR en avait jugé autrement dans un rapport antérieur. En 1977, le Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes est entré en vigueur et la MIUF y était recommandée comme matériau d'isolation acceptable. En août 1978, M. Vian, expert du ministère de la Consommation et des Corporations, a déclaré que la mousse d'urée suscitait des plaintes et des problèmes graves et en a déconseillé l'utilisation.

En 1979, l'État de la Caroline du Nord a documenté la preuve que les émissions à basse teneur d'urée formol sont cancérigènes chez les animaux en laboratoire. En janvier de 1980, les essais en laboratoire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social prouvaient de manière définitive et concluante que l'urée formaldéhyde est une cause possible de cancer. En septembre de 1980, l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) mettait sur pied un comité spécial. Deux mois plus tard, en novembre de 1980, la Consumer Product Safety Commission des États-Unis publiait un rapport sur la menace du cancer. Un mois plus tard, notre ministère de la Santé interdisait temporairement l'usage de la mousse d'urée formaldéhyde du Canada, interdiction qui devenait permanente en avril de 1981.

Il est intéressant de noter que dès 1969 certains doutes furent exprimés sur l'innocuité du produit: malgré cela, nous avons continué à l'utiliser pendant toutes les années 70. En fait, l'usage s'en est largement répandu pendant cette décennie-là. Les estimations varient. Certains ministériels prétendent que 80,000 familles en ont été victimes. Les députés conservateurs, pour leur part, affirment que pas loin de 200,000 familles l'ont été. D'après nos calculs, près de 100,000 familles sont touchées. Mais ce ne sont là que des approximations. Le problème est dû en partie à un manque d'information. Nous ne savons même pas combien de maisons sont touchées.

Au cours des années 1970, on se souvient que le produit a d'abord été approuvé, puis qu'il ne l'était plus, et qu'ensuite il

a été considéré comme une cause de problèmes. Pourtant, ce n'est pas avant les années 1980 que des mesures concrètes ont été prises. Or il existe bel et bien un problème, car ce produit a des effets nocifs sur la santé. Et ces effets sont difficiles à cerner car ils varient d'un cas à l'autre, d'une maison à l'autre, selon les conditions atmosphériques. Ils touchent différemment les occupants d'une même maison et certaines personnes s'en ressentent plus que d'autres. Toutefois, il est notoire que ce produit est néfaste aux humains, même à très faible dose. Je le répète, certains en souffrent plus que d'autres. Dans certaines maisons, le niveau de toxicité est plus élevé qu'ailleurs. Toutefois, et je le répète en des termes très simples mais très catégoriques, ce produit demeure nocif même en petite quantité. Voilà pourquoi nous devrions nous donner comme objectif de débarrasser de cette mousse toutes les maisons qui ont été isolées de cette façon.

Nous savons que c'est plus facile à dire qu'à faire. Il peut en coûter entre \$20,000 et \$30,000 pour débarrasser une habitation de ce produit. À l'échelle du pays, le coût du programme pourrait atteindre le milliard de dollars. Il faut convenir que le prix est élevé et que le problème n'est pas facile à régler. Quoi qu'il en soit, le projet de loi à l'étude n'apporte certainement pas la solution recherchée.

Le gouvernement qui lambinait fait preuve tout à coup de précipitation. Il est consternant de voir qu'il n'a pas attendu le rapport du comité consultatif spécial avant de présenter son projet de loi. À quoi sert un comité consultatif sinon à suggérer des mesures correctrices? Pourquoi le gouvernement intervient-il avant même que son comité consultatif lui ait fait rapport? À notre avis, c'est de la sottise. Nous croyons aussi qu'il y a lieu de consulter les propriétaires qui ont formé des associations un peu partout au Canada. N'est-il pas parfaitement normal de consulter les personnes qui ont des problèmes de santé ou d'autres problèmes à cause de la MIUF? Malheureusement, le gouvernement n'a pas jugé bon de les consulter.

• (1650)

Quand on y réfléchit et que l'on se rend compte de la colère des propriétaires de maison canadiens à l'égard du gouvernement et des sociétés qui ont installé la mousse chez eux, il convient de se demander qui est responsable en fin de compte. Le gouvernement doit accepter une bonne part des responsabilités. Après tout, il a effectué pas mal d'essais, et il a approuvé le produit. La société qui l'a fabriqué appartenait même indirectement au gouvernement, par le biais de la Corporation de développement du Canada. Le gouvernement ferait mieux d'accepter une bonne part des responsabilités au lieu d'user de subterfuges politiques pour dérouter le Parlement et les propriétaires de maison canadiens. S'il voulait sincèrement s'attaquer au problème de façon réaliste, il en discuterait honnêtement, ouvertement et franchement avec les propriétaires. Le gouvernement n'a toute fois rien fait.

J'ai parfois mis en doute les méthodes utilisées pour tester les produits pharmaceutiques, les herbicides, les pesticides, etc., ce qui a contrarié certains de mes collègues du parti. J'ai attiré l'attention du gouvernement sur le fait qu'un établissement américain, International Biotest Laboratories, avait délibérément falsifié les résultats des tests effectués sur la plupart des herbicides et pesticides utilisés au Canada à l'heure